

## Conseil d'Administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne

### Procès-verbal du Mardi 29 Janvier 2019

#### **Membres présents :**

Collège « professeurs » : LE NAOUR Richard, VILLENA Isabelle, GELLE Guillaume, GANGLOFF Sophie, AFILAL Lissan, HADJADJ Aomar

Collège « autres enseignants » : DUPERON Olivier, ARFAOUI Ahlem, JACQUARD Cédric, BENSALAH Leila

Collège « étudiants » : LEMOINE Augustine, ASALI Awni

Collège « BIATSS » : BRULE-PINTAUX Virginie

Personnalités extérieures : BECRET Annie

#### **Membres représentés :**

Carl ARNDT et Sylvie CONTE ont donné pour voir à Guillaume GELLE

Régis MARION a donné pouvoir à Virginie BRULE-PINTAUX

Sandrine HENRY a donné pouvoir à Richard LE NAOUR

Marie-Pierre CURUTCHET a donné pouvoir à Cédric JACQUARD

Jean-Luc PROST et Didier MELAN ont donné pouvoir à Olivier DUPERON

Frédéric LOURDEAUX et Jimmy MOREL ont donné pouvoir à Aomar HADJADJ

Syrine BENALI a donné pouvoir à Awni ASALI

Adrien MEUNIER a donné pouvoir à Augustine LEMOINE

#### **Membre de droit :**

Hélène ŒUF, Agent comptable

#### **Invités de droit :**

Mme la Rectrice représentée par Mme Marie FERREAU

M. Jean PIERI, Directeur Général des services

#### **Invités :**

M. Laurent LUCAS, M. Damien JOUET, Mme Marie OLIVIER, M. Essaid AIT-BARKA, M. Thierry LETELLIER, M. Philippe POPLIMONT, Mme Anne GALLOIS, M. Romain LEROI, Mme Aurore NASRI, Mme Anna GOYCHMAN, Mme Christine BOUTEILLER, M. François LE REST

#### **Membre excusé :**

Mme Corinne JUPILLAT

*Début de la séance à 14h06*

### **1. Points d'information :**

Monsieur le président présente ses meilleurs vœux pour l'année 2019 aux membres du conseil d'administration, tant sur le plan personnel que professionnel.

L'établissement a reçu le rapport de la CTI suite à la commission permanente du 16 janvier. Le rapport est favorable pour l'ensemble des filières que l'établissement a proposées. Selon l'agenda prévu, il y aura une nouvelle filière d'ingénieurs à l'ESI Reims en génie urbain et environnement et la création d'une nouvelle école interne d'ingénieur à l'URCA, l'EiSINe. Il s'agira de l'école de la transition industrielle qui hébergera les diplômés de Charleville-Mézières et de Reims dans le domaine du génie industriel et numérique, avec la création de deux nouvelles filières.

Monsieur Aomar HADJADJ demande comment se passera la transition de l'IFTS vers l'EiSINe.

Monsieur le président répond que la transition est prévue règlementairement par une délibération du conseil actant la suppression de la composante actuelle et une délibération approuvant la création de la nouvelle composante, avant passage en CNESER.

Monsieur Aomar HADJADJ demande s'il ne s'agit pas plutôt d'une évolution des statuts.

Monsieur le président indique qu'il s'agit de deux composantes distinctes, l'une étant un institut et l'autre une école interne. Le mode de nomination du directeur n'est pas le même. La nomination des directeurs d'école d'ingénieur est faite par le ministre, alors que le directeur de l'IFTS est élu par le conseil de la composante.

Monsieur Lissan AFILAL indique qu'il y a des points à revoir sur les statuts et l'organisation.

Monsieur le président indique que l'équipe porteuse du projet de l'EiSINe travaille sur les statuts qui seront ratifiés dans les instances internes.

Monsieur Olivier DUPERON indique les étapes de la procédure pour la création de cette école. Tout d'abord, l'IFTS doit délibérer sur sa disparition en tant qu'institut pour permettre la mise en place de l'EiSINe. Cette création sera soumise au comité technique pour avis, au conseil d'administration pour délibération et transmise au CNESER. Les statuts seront élaborés suite à la création de l'école par décret.

Au niveau des autres points d'information, la question des droits de scolarité pour les étudiants extracommunautaires est soulevée. L'ensemble des représentants de l'enseignement supérieur a demandé à la ministre de suspendre cette décision et de prendre le temps d'une concertation afin de regarder comment ce plan « Bienvenue en France » peut se décliner vis-à-vis d'une hausse hypothétique des droits de scolarité. Aucune réponse n'a été apportée concernant la position de l'Etat. A ce stade, on peut considérer que la question reste posée et que les universités n'envisagent pas de mettre en œuvre cette mesure.

Suite aux discussions avec la ministre, monsieur le président proposera au conseil d'administration d'adopter une mesure d'exonération de façon très large pour les étudiants étrangers extracommunautaires à la rentrée 2019 si la mesure devait s'appliquer. Il ajoute que la mise en place de cette réforme nécessite un travail commun avec les partenaires sur des conditions d'accueil et des critères d'exonération objectifs.

Monsieur le président déplore une promotion négative auprès des étudiants étrangers via Campus France qui a déjà communiqué sur la hausse sans qu'aucun arrêté ni décret ne soient publiés.

Monsieur Lissan AFILAL pense qu'il faudrait même aller plus loin. Actuellement, les étudiants ne pensent pas venir en France. Pour eux, il faut trouver d'autres pays, tels que l'Espagne. Lorsque des décisions seront prises, il faudra le faire savoir aux partenaires.

Monsieur le président indique qu'un courrier est déjà prêt. Il ne voulait pas l'envoyer sans en parler aux conseillers. Le courrier sera transmis aux responsables de diplômes qui sont en contact avec les étudiants afin de les informer. Il s'agit de définir la manière de communiquer sur cette mesure avant sa mise en œuvre sans consolider le ministère dans ses positions.

Monsieur Richard LE NAOUR indique que le fait que la réforme soit déjà évoquée sur Campus France est très péjoratif pour les étudiants. Certains iront dans d'autres universités.

Monsieur le président répond que Campus France est un GIP qui est au service de la politique gouvernementale. La question est compliquée et il y a une incompréhension au niveau national quant à cette précipitation.

Monsieur Aomar HADJADJ demande si cette loi n'est pas contradictoire avec celle sur l'autonomie des universités.

Monsieur le président répond que cette loi ne l'est pas puisque les universités sont des opérateurs de l'Etat. L'autonomie des universités repose sur la mise en œuvre des politiques publiques. Cette nouvelle loi est une question de mise en œuvre. Les universités se battent assez souvent afin de conserver le caractère national des diplômes de l'enseignement supérieur. Ici, elles en paient une conséquence puisque le caractère national signifie le droit de règlementer. C'est pour cela que la mesure d'exonération est gérée localement. Le problème actuel est que cette mesure d'exonération ne concerne que 10% des étudiants. Or, les exonérations pour critères sociaux entrent déjà dans ce taux de 10%. En ajoutant les étudiants internationaux, le taux de 10% risque d'être dépassé. La seule possibilité est donc de faire augmenter le plafond d'exonération. Il s'agira de la deuxième phase de concertation. La volonté n'est pas de commencer à négocier alors que la demande initiale est la suspension de la mesure.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que le mois de janvier représente la phase cruciale pour Campus France.

Monsieur le président répond que les candidatures sont ouvertes jusque fin février.

Monsieur le président expose que plusieurs réformes sont en cours actuellement et seront mises en œuvre à la rentrée 2020. Une des réformes concerne l'accès aux études de santé avec pour ambition une plus grande diversification des flux d'entrée en deuxième année de médecine, odontologie et pharmacie via un portail qui remplacerait la PACES. Ce portail serait articulé avec des licences disciplinaires sous forme de mineures, donc avec une majeure santé et une mineure disciplinaire. Il y aurait également une diversification de l'accès aux études de santé par des licences disciplinaires avec une mineure santé. L'idée de cette réforme est de diversifier les voies d'entrée mais il s'agit également de garantir à chaque étudiant d'être dans un cursus de réussite soit par l'accès aux filières de santé, soit par une licence d'une durée normale. La mesure des deux chances pour accéder aux études de médecine serait maintenue. Cette mesure s'opérerait via les licences avec mineure santé à l'issue de la deuxième ou troisième année, selon les licences et filières choisies. Pour les étudiants passant par le portail santé, à l'issue de leur première année, ils iraient d'office en deuxième année de licence soit disciplinaire avec mineure santé, soit avec majeure santé s'ils ne sont pas pris en MMOP mais sans

redoublement. Cette réforme est couplée à la disparition du numerus clausus mais il reste toujours un système de régulation des flux d'entrée. Ces flux seraient plus régionalisés.

Monsieur Lissan AFILAL demande comment ces mineures et majeures vont être articulées avec les autres facultés, et notamment celle de droit.

Monsieur le président répond qu'un groupe d'études est porté par les doyens de santé afin d'élaborer un programme de mineure santé avec accès à distance, si cela est possible. L'idée de cette réforme est que les universités qui n'ont pas de parcours santé puissent également porter la mineure santé. Pour l'URCA, ce sera l'opportunité de réfléchir à ce qu'il faut faire à Troyes puisqu'il y a des demandes. L'idée est que beaucoup plus d'étudiants accèdent aux études en santé, en garantissant un certain nombre de quotas. Cela représenterait au moins 40% de places qui ne passeraient pas par le portail santé. Les conditions d'admissibilité et d'admission sont encore à définir. La question de la régulation des flux se fera au niveau régional avec douze régions, avec une fusion des Pays de Loire et de la Bretagne, dans lesquelles il y aurait des représentants des étudiants, des universités, des doyens des composantes santé et de l'ARS.

Madame Marie OLIVIER indique que dans le cadre de la mise en place de l'arrêté licence, toutes les licences vont changer pour la rentrée 2020. Elles seront toutes organisées en L1 en majeure/mineure. Les mineures santé pourront donc trouver toutes leurs places.

Monsieur le président évoque également la réforme de la professionnalisation du premier cycle. Un rapport sera rendu le 31 janvier. L'idée est de savoir comment va évoluer le DUT, ainsi que le premier cycle universitaire en matière de professionnalisation. Une des interrogations est de savoir s'il faut libéraliser la licence professionnelle en permettant de la commencer en deuxième année. Une autre question est le passage du DUT en 3 ans. Cette réforme est également prévue pour la rentrée 2020. Les étudiants qui passent par un DUT sont les seuls à être sélectionnés deux fois pour obtenir une licence. Sur le point de l'équité, il s'agit de quelque chose de délicat. Monsieur le président souhaite qu'il n'y ait qu'une sélection sur l'ensemble du grade.

Une réforme majeure concerne aussi la loi « Avenir professionnel », dont les conséquences ne sont pas encore mesurées. Cette loi concerne la formation professionnelle. Elle n'a pas été portée par le ministère de l'Enseignement supérieur, ni celui de l'Education nationale mais par le ministère du Travail. Cette loi va donner à l'ensemble des établissements de formation la possibilité de développer l'apprentissage au-delà des questions de CFA et des régulations régionales, mais également de développer le compte personnel de formation. Ce compte personnel de formation s'affranchit des intermédiaires entre l'employé qui cherche une formation et l'organisme qui la lui donne par l'intermédiaire d'un portail interactif qui sera dématérialisé. Des crédits dans le compte personnel de formation seront alloués à chaque agent de l'URCA et à chaque employé. Le positionnement de l'université, à travers le portail qui va gérer le compte personnel de formation (le CPF), sera la garantie du développement de la formation professionnelle pour l'université. Il faudra être visible sur ce point. Le développement de l'apprentissage sera facilité puisqu'il n'y aura plus la région comme régulateur. A partir du moment où un étudiant trouve un employeur correspondant à un organisme de formation professionnelle, il sera financé. Il s'agit donc de voies de développement de l'apprentissage importantes, y compris en interne.

Monsieur Awni ASALI demande si les étudiants seront intégrés dans la réflexion de mise en place de cette réforme.

Monsieur le président répond que cela passera également dans les commissions dans lesquelles les étudiants sont représentés. La problématique de l'URCA est de sensibiliser ses équipes pédagogiques

à l'importance de ces réformes, notamment celle de la loi « Avenir professionnel ». En fonction du développement des blocs de compétences et de la capacité de l'URCA à proposer, par exemple à travers le CPF, un bloc de compétences, l'établissement pourra intégrer des personnes qui sont en formation continue sur des enseignements ou des formations à travers des groupes particuliers. Les ECTS délivrés seront certifiés par France Compétences. Ces ECTS pourront, par exemple, permettre aux personnes de faire une licence sur plusieurs années.

Monsieur Lissan AFILAL demande si ces réformes ne mettent pas en danger les diplômes universitaires.

Monsieur le président répond par l'affirmative puisque les diplômes sont vus comme une accumulation de crédits certifiés. La question sera quel est le sens du diplôme. Il s'agit en fait de l'acte II du processus de Bologne. A l'URCA, la façon dont les équipes pédagogiques vont l'appréhender ne se fera pas au même rythme.

Monsieur Richard LE NAOUR demande quelles sont les échéances.

Monsieur le président répond que la loi « Avenir professionnel » est sortie au mois de septembre 2018. Les décrets d'application sont sortis au mois de décembre et au mois de janvier. La réforme concernant le CPF est prévue pour 2020. Cela est également couplé à la disparition de la taxe d'apprentissage fléchée. Cela représente 1,2 millions d'euros. Cette loi est faite pour faire disparaître un certain nombre d'organismes de formation professionnelle qui étaient fragiles. Elle met les universités en concurrence avec ces organismes sur les diplômes qui sont certifiés au niveau des grades de licence, de master, etc.

Au niveau des effectifs, l'URCA est composée de 26 588 étudiants au 15 janvier 2019 pour 25 469 étudiants l'année dernière. Il y a des augmentations sur certains sites, notamment à Troyes où il y a une filière en économie-gestion, à Châlons avec l'ouverture de la licence Sciences de l'Education. Des données ne sont pas encore stabilisées, notamment à la Maison des langues où le second semestre n'est pas encore comptabilisé. A l'ESPE, le nombre d'étudiants a baissé. Cela peut être dû aux préparations aux concours des métiers des professeurs et donc moins d'étudiants sont intéressés puisqu'il y a moins de postes aux concours. L'IUT RCC est en légère augmentation de 2%. L'IUT de Troyes est en augmentation de 3%. En Droit et Science politique, il y a une baisse de 4% à Reims et une hausse à Troyes de presque 3%. En Sciences économiques, il y a une baisse de 4% à Reims et une hausse de 62% à Troyes. En Odontologie, il y a une légère baisse de 1,5%. En Pharmacie, il y a une baisse de 3,7% et en Médecine, une hausse de 1,3%. A l'ESI Reims, il y a une baisse de 5%. L'IFTS connaît une hausse de 12%. En SEN, il y a une baisse de 1,1%. En STAPS, il y a une hausse de 0,3% et en LSH, une hausse de 5% à Reims et de 2% à Troyes.

Monsieur Olivier DUPERON fait lecture des pouvoirs.

Monsieur Aomar HADJADJ demande pour quelle raison la conférence des doyens n'a pas eu lieu.

Monsieur le président répond que l'ordre du jour du CA ne nécessitait pas de réunion des directeurs de composantes.

## **2. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 18 décembre 2018 :**

Monsieur Olivier DUPERON soumet le procès-verbal du 18 décembre 2018 à l'approbation des conseillers.

*Le conseil d'administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal du 18 décembre 2018 à l'unanimité.*

### **3. Politique de site :**

#### **- Bilan d'activité**

Concernant le bilan 2018 du site champardennais, Madame Ahlem ARFAOUI rappelle que treize établissements étaient associés à l'URCA au 1<sup>er</sup> janvier 2018 par décret. En mars 2018, deux conventions de partenariat ont été établies avec Sciences po campus de Reims et AgroParisTech. En juin 2018, deux autres établissements ont rejoint le regroupement. Dix-sept établissements sont aujourd'hui associés à l'URCA. Le 3 juillet 2018, le contrat de site regroupant les différents partenaires a été signé au ministère. Ce contrat de site comporte seize jalons.

Le Copil et le conseil d'établissement associé se sont réunis trois fois en 2018. La première réunion du comité de coordination et d'orientation scientifique de Champagne-Ardenne a eu lieu au mois d'octobre 2018 avec les différents organismes de recherche que sont le CNRS, l'INERIS, l'Inserm, l'INRA. Une convention de partenariat a été signée avec Accustica pour la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

Les coopérations avec les différents partenaires portent sur douze thématiques qui sont également associées aux seize jalons du contrat de site. Pour la formation initiale, plusieurs projets ont été déposés, notamment pour les pactes Grandes Ecoles. Deux projets, le RCC EDTech pour la Champagne Nord et le projet Service et Industries du futur pour la Champagne Sud, ont été déposés et ont reçu un avis favorable. Les partenaires pour la Champagne Nord sont Neoma, AgroParisTech, le CNAM, Arts et Métiers ParisTech, CentraleSupélec, l'ESAD. Pour la Champagne Sud, les partenaires sont l'EPF, l'ESTP, l'UTT, la Yschools.

Sur la transformation pédagogique et numérique, le projet IMMERSUP a reçu un avis favorable. Il permet de mettre en place un portail numérique interactif à destination des lycéens pour l'orientation. Ce projet a été déposé avec l'UTT.

Un autre projet a été déposé début janvier pour un appel à projets Territoires d'innovation pédagogique : Orientation « AILES ». Ce projet est porté par l'URCA en collaboration avec l'université de Lorraine, l'UTT, l'académie de Nancy-Metz et l'académie de Reims. D'autres partenaires étaient associés à ce projet, notamment la Yschools, le CESI, l'ESTP, l'EPF, l'IRTS et le CNAM.

Le projet EUR AEBS est en cours d'élaboration. Le dépôt sera effectué en mars 2019. L'objectif est de créer une graduate school dédiée à la transformation des agro-ressources à finalité non-alimentaire. Les partenaires sont le CEBS, le CNRS et l'INRA.

En ce qui concerne la formation doctorale, le regroupement a apporté la formation et l'animation au concours « Ma thèse en 180 sec ». Les partenaires sont l'URCA, l'UTT et Neoma.

Une convention a été signée le 28 janvier 2019 avec la présence de la présidente du Grand Reims. Il s'agit d'un partenariat PhD-Doctorat entre l'école doctorale SHS et la formation doctorale de Neoma. Les doctorants de Neoma pourront intégrer le programme doctoral de l'ED SHS. Les doctorants de l'URCA pourront intégrer le PHD programm de Neoma. Cela permettra d'avoir deux diplômes, URCA et Neoma.

Pour les formations professionnelles, une nouvelle convention a été mise en place pour 2 ans suite à la réforme de l'apprentissage et la nouvelle reconfiguration de la région Grand Est. Ce projet concerne le CFA Sup. Les partenaires impliqués dans ce projet sont l'UTT, l'URCA, la Yschools, l'ESTP, l'EPF et le CNAM.

Concernant le schéma directeur de la vie étudiante, le CEA s'est positionné sur la poursuite des actions initiées par la COMUE. Il a voté la reconduite des réflexions. Des groupes de travail vont se former afin de mener des réflexions autour du logement, de la restauration, de la santé, de l'accès à la culture et aux services et de l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants. Tous les partenaires sont présents dans ce schéma. Les étudiants vont être associés aux échanges lors de la formation des groupes de travail.

Pour le pilotage, trois domaines d'action ont été ciblés à savoir le numérique avec l'infrastructure, la formation des personnels et la politique documentaire. Pour le numérique, un travail a été fait sur le réseau régional puisque le réseau TELEMUS s'arrête officiellement le 1<sup>er</sup> juin 2019 et il n'est pas reconduit. L'alternative est de porter avec ceux qui le souhaitent un marché de service transitoire afin de prolonger les connexions jusque 2020 et réfléchir par la suite au lancement d'une étude. Il a été mis en place au mois de décembre une convention de groupement de commandes avec les douze partenaires. Madame Ahlem ARFAOUI remercie la DN, la Directions des achats, la DREDI et la DRH pour la coordination des actions avec les différents collaborateurs.

La DRH a collaboré étroitement avec l'UTT afin de mettre en place une formation entre janvier et mars 2019. Ce projet a été présenté le 28 janvier au CT pour la validation de la typologie de formation sur des thématiques conjointes. Les formations porteront sur l'hygiène et la sécurité, la bureautique, la préparation à la retraite, la formation de nouveaux maîtres de conférences, la formation aux concours, l'anglais pour enseigner et la réponse aux appels d'offres.

Concernant les autres actions menées dans le cadre du regroupement, la foire de Châlons-en-Champagne de 2018 a été organisée différemment puisque la majorité des partenaires a partagé les stands avec des actions mises en place sur la formation ou des dégustations avec le CROUS. Une journée thématique sur la santé a été organisée le 5 décembre 2018 avec deux tables rondes qui étaient Santé-Numérique et Vieillesse. Lors de cette journée, il y a également eu une présentation des projets ANR et un retour d'expérience de certains projets européens. Les partenaires qui ont mené à bien cette journée étaient l'Institut Godinot, le CHU, l'UTT, le CREPS et Neoma.

Le réseau a également participé au HackSecuReims en février 2018. Cette année, une remise de prix va avoir lieu lors de la journée portes ouvertes de l'URCA. Les étudiants ayant participé à cette manifestation sont des étudiants de l'URCA, de la Yschools, l'ESTP, l'EPF et le CESI.

Des prix ont été remis pour le défi « étudiants entrepreneurs 2018 ». Il y eu une coordination entre les différents incubateurs en Champagne Nord et Champagne Sud.

Monsieur le président indique que l'URCA développe de plus en plus d'actions avec les autres partenaires qui correspondent à un paramétrage des appels à projets. Un territoire d'innovation pédagogique a été déposé qui est un appel à projets du PIA. Il est situé sur le périmètre de la région Champagne-Ardenne et Lorraine. Il regroupe l'URCA, l'université de Lorraine et l'UTT, ainsi que les deux rectorats Nancy-Metz et Reims. Ce projet est porté par l'URCA. Deux réflexions sont en cours au niveau de l'URCA sur les appels à projets des écoles universitaires de recherche portant sur la bioéconomie et sur le calcul haute performance et la simulation en lien avec l'université de Versailles et le CEA. Concernant la MSH, un projet stratégique est en cours d'élaboration. Lorsqu'il sera finalisé, une présentation sera faite en CA. Le président salue le rôle important des directeurs et directrices du

développement dans le montage des projets. En termes de structuration immobilière, les réaménagements des espaces de recherche sont discutés. L'idée est que chaque directeur d'unité de recherche connaisse bien les locaux dont il a la charge et la responsabilité qui en découle dans l'attribution aux équipes.

- **Délibérations soumises au CA**

Monsieur Olivier DUPERON indique que la convention d'association prévoit que le conseil d'administration valide les délibérations du CEA. La première délibération sur le budget 2018 et 2019 est formelle puisque les éléments sont déjà inclus dans le budget de l'URCA. La seconde délibération porte sur la vie étudiante et la troisième sur le renouvellement du marché télécom.

Monsieur le président indique que les délibérations du regroupement sont validées par son conseil des établissements associés et soumises au CA sous forme de délibérations conformes. Le CA a vocation à approuver les délibérations mais s'il s'y oppose, il ne peut pas les modifier.

Monsieur Richard LE NAOUR aurait souhaité avoir un bilan d'activité afin de pouvoir le lire en détail et en discuter en CA.

Monsieur le président répond qu'il n'y a pas encore eu de rapports rendus sur chacun des projets par rapport à cette phase.

Monsieur Olivier DUPERON indique que le document concernant le marché télécom a été envoyé aux conseillers. Les autres points ont été présentés oralement puisque sur le schéma directeur de la vie étudiante, il s'agit de la suite de ce qui avait été enclenché sous la COMUE. Les éléments budgétaires ont été communiqués à travers le budget de l'URCA.

Madame Ahlem ARFAOUI indique que le CEA a voté pour conserver le schéma directeur de la COMUE afin de le retravailler. Le groupe de travail vient d'être lancé.

Monsieur le président indique qu'il est demandé aux conseillers de délibérer sur les grandes orientations, c'est-à-dire les délibérations du CEA.

*Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve les délibérations du conseil des établissements associés **avec 20 voix pour et 5 abstentions.***

**4. Questions financières :**

- **Tarifs du master BIOCEB (Erasmus Mundus)**

Monsieur Olivier DUPERON indique que ce point est passé en commission des moyens le 24 janvier 2019 et a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Madame Christine BOUTEILLER indique que dans le cadre d'un projet européen de master conjoint Erasmus Mundus, le principe est de monter une formation conjointe avec au moins trois universités de trois pays européens différents. L'URCA candidate, dans le cadre d'un projet porté par AgroParisTech, sur une formation qui serait adossée au master BAS. Elle a obtenu une note de 75% mais il fallait la note de 78% pour être financée. L'URCA redépose, cette année, le même projet d'un point de vue pédagogique et d'un point de vue scientifique. AgroParisTech, qui est le porteur de projet, coordonne l'ensemble des budgets. Il a revu à la marge un point particulier qui correspond aux ressources versées aux différentes universités partenaires au titre des frais de scolarité. Il ne s'agit pas tout à fait de frais de scolarité puisque les étudiants ne paieront pas de frais de scolarité à l'URCA. Il



s'agit d'un reversement effectué par le porteur aux établissements partenaires. L'URCA assurera la formation du premier semestre pour l'ensemble de la cohorte. Les étudiants partent ensuite au sein des universités partenaires en fonction de leur spécialité. La décision initiale était que les étudiants présents à l'URCA pour un semestre payent leurs frais de scolarité sur la première année du master et soient exonérés au titre de la deuxième année, tout en étant inscrits à l'université pour obtenir le diplôme. Cette année, AgroParisTech propose un versement sur les deux années d'inscription en master. Le reversement sera à hauteur de 500 euros par étudiant pour la première et la deuxième année de master, soit 1 000 euros par étudiant.

Monsieur Aomar HADJADJ demande combien d'étudiants sont concernés.

Madame Christine BOUTEILLER répond que cela concerne des cohortes de trente étudiants maximum.

Monsieur Richard LE NAOUR demande si ce point n'est pas déjà passé en CA.

Monsieur Olivier DUPERON répond qu'il fallait le repasser puisque la dernière fois, il n'y avait qu'un versement de 500 euros alors que le versement est de deux fois 500 euros par étudiant.

*Le conseil d'administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve les tarifs du master BIOCEB (Erasmus Mundus) à l'unanimité.*

## **5. Questions ressources humaines :**

### **- Régularisation indemnité de chaire**

Monsieur Olivier DUPERON indique qu'il s'agit d'une précision à apporter par rapport à la délibération du 9 octobre 2018.

Monsieur Romain LEROI indique que la délibération doit être revue pour une question de forme. Afin qu'elle soit règlementaire, un certain nombre d'éléments doivent être indiqués. Ces éléments sont précisés dans le cadre d'une circulaire éditée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de février 2017. La délibération doit prévoir les missions qui sont liées à l'attribution de cette indemnité, les modalités d'attribution, l'enveloppe budgétaire allouée et les montants maximaux individuels. Une correction est à apporter sur la budgétisation de cette indemnité qui n'est pas de 12 000 euros mais de 24 000 euros.

Monsieur Olivier DUPERON précise que le fond et la base juridique restent inchangés. L'agent comptable demandait que ces précisions soient apportées.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'en octobre 2018, avait été évoquée une prime qui correspondrait à une PEDR pour les chaires qui n'ont pas été évaluées au CNU. Il demande pourquoi le nombre était fixé à deux primes et maintenant le nombre est fixé à quatre primes.

Monsieur le président répond que la somme de 24 000 euros a été décidée puisqu'on ne sait pas s'il y aura d'autres créations de chaires. Le montant reste de 6 000 euros par chaire. En cas d'arrivée d'une nouvelle chaire entrant dans ce cadre, une nouvelle délibération de CA doit être de nouveau prise sur le montant. Le montant est toujours de 6 000 euros par chaire mais le plafond est plus haut afin d'avoir davantage de marges de manœuvres.

Monsieur Richard LE NAOUR indique que le versement est lié à la réalisation des objectifs fixés. Il demande qui s'assure de la réalisation de ces objectifs.

Monsieur le président répond que dans chaque chaire, il y a un comité de pilotage qui se réunit au moins une fois par an. Le responsable de chaire rend des comptes.

Monsieur Richard LE NAOUR demande pour combien de temps cette prime est exercée.

Monsieur le président répond qu'elle est exercée pour la durée de la chaire, soit 4 ans, puisqu'il s'agit d'une prime de chaire.

Monsieur Aomar HADJADJ demande s'il s'agit d'une prime avant de candidater à la PEDR.

Monsieur le président indique qu'il y a deux possibilités. Une chaire est publiée et une prime est attribuée avec cette chaire. A minima, il s'agit de la prime qui va être votée. Il est dans l'intérêt des candidats d'avoir la PEDR à la place mais il n'est pas possible de forcer les personnes à candidater à la PEDR. Les deux primes ne sont pas cumulables.

Monsieur Lissan AFILAL propose de préciser que ce cas de figure ne concerne que les chaires qui sont financées par l'université.

Monsieur le président indique qu'il n'y a pas de chaire financée uniquement par l'université.

Monsieur Lissan AFILAL précise qu'il parle de la prime.

Monsieur le président indique que la volonté au niveau de la délibération est de respecter les engagements de l'établissement vis-à-vis des titulaires de chaire. Il ajoute qu'effectivement, rien ne dit qu'il doit s'agir d'une contribution de l'université de payer cette prime et qu'elle pourrait très bien être prise sur le budget de la chaire. Cela pourrait inciter les personnes à demander un peu plus la PEDR.

Il est donc précisé dans la délibération que le montant de la prime est imputé sur le budget de la chaire.

*Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la régularisation de la délibération sur la mise en place d'une indemnité de chaire **à l'unanimité**.*

## **6. Questions immobilières :**

### **- Dossier d'expertise UFR STAPS – enseignement mutualisé – campus Croix Rouge**

Monsieur le président indique que le bâtiment de l'UFR STAPS était l'une des opérations du CPER. Cette opération consiste à déplacer l'UFR STAPS sur le campus Croix Rouge à proximité du CREPS et du pôle Santé pour le lien santé-sport et tout ce qui concerne les SHS en lien avec la psychologie et le management. La présentation concerne le dossier d'élaboration du projet de l'université avant soumission à madame la rectrice et au préfet de région afin de pouvoir lancer les consultations.

Madame Anne GALLOIS indique que la validation de ce dossier permettra à l'université de lancer officiellement l'opération de contractualisation avec des architectes. L'enjeu est de vérifier que l'établissement est capable de soutenir financièrement le projet de construction et que ce projet soit cohérent avec le projet de fonctionnement de l'établissement.

Concernant les projets du CPER, la restructuration du pôle Santé avance bien. Le permis de construire a été déposé au mois de décembre. Le début des travaux sera prévu en 2019 en fonction des résultats des appels d'offre et des permis. Concernant l'extension de l'ESI Reims, les équipes d'architectes ont été choisies. Trois projets seront présentés et un sera retenu prochainement. Le pôle Agro est encore dans la définition de ses grandes lignes pour la programmation. La dernière opération sera une

réhabilitation d'un bâtiment du campus Moulin de la Housse, comme cela a été prévu par avenant au CPER. Concernant le campus Croix Rouge, un début de travaux pourrait être prévu pour le mois de mars pour le futur siège de l'URCA. La livraison se ferait au mieux 18 mois plus tard, soit pour 2020. Le futur bâtiment STAPS comportera des surfaces d'enseignement qui serviront à l'ensemble du campus Croix Rouge. Pour le bâtiment de la DEVU, les offres des candidats doivent être reçues le 14 février. La notification du projet se fera au mois d'avril.

Pour le projet du bâtiment STAPS, il y a plusieurs objectifs. L'un des premiers objectifs est de rapprocher l'UFR STAPS de tous les équipements sportifs du secteur. Il faut également améliorer les structures des plateaux des structures sportives et celles des plateaux recherche dans les campus. Le but est également de développer des synergies avec le CREPS. L'optimisation du fonctionnement des locaux est prévue. Ce projet concerne tout une partie d'enseignement banalisé à calibrer aux réalités du campus Croix Rouge dans la perspective, à court terme, de la fermeture des bâtiments modulaires et, à plus long terme, l'abandon des bâtiments 2, 3 et 4. Un autre objectif est d'offrir des espaces avec de nouveaux visages pédagogiques. Cela correspond à des espaces connectés, des espaces de travail en groupe et des espaces permettant aux enseignants de faire du travail en groupe.

Un travail est à mener avec la collectivité afin d'aménager de meilleurs cheminements piétons, notamment pour que les étudiants aillent jusqu'au CREPS à pieds.

Ce bâtiment STAPS est positionné contre le bâtiment 18 sur une parcelle qui va s'élargir sur quelques places de stationnements.

Monsieur Lissan AFILAL demande s'il y aura par conséquent moins de places de parking.

Madame Anne GALLOIS répond que dans le cadre du PLU, puisqu'il y a l'aire du tramway, l'établissement n'est pas tenu de recréer des surfaces de stationnement.

Monsieur le président précise que l'idée est également de réduire le recours à la voiture pour aller sur le campus.

Madame Annie BECRET demande si, concernant les chemins piétons qui vont être aménagés, une réflexion a été faite sur la sécurité des étudiantes et des étudiants.

Monsieur le président répond que l'établissement est sensible à cette question. L'une des premières mesures sur le campus Croix Rouge a été de le fermer à la circulation. Un travail est fait sur les questions d'éclairage et d'allées piétonnes. Sur le campus Moulin de la Housse, le plan d'éclairage est en cours de révision. Il s'agit d'un sujet très important, y compris dans l'accès aux bâtiments. Cela rapproche les activités du campus. Une liaison est en train de se créer entre la halle sportive et le campus.

Monsieur Awni ASALI demande si une réflexion a été faite pour l'accueil des étudiants de STAPS au niveau de la BU, du restaurant universitaire et des places de parking sur le campus Croix Rouge. Il demande également combien d'espaces de coworking sont prévus.

Monsieur le président rappelle que, initialement, ce campus devait recevoir toutes les composantes de l'université. Une réflexion est faite au niveau de CROUS pour une nouvelle résidence étudiante. Sur les espaces de restauration, un reconditionnement de l'étage est prévu. Le CROUS s'adapte au nombre d'étudiants. Concernant le parking, il n'y a pas de réponse pour le moment puisque l'élaboration de places supplémentaires n'est pas intégrée. Une réflexion est également en cours pour la transformation de la partie Droit et Sciences économiques. En fonction de l'endroit où seront les UFR

de Droit et Sciences économiques, une réorganisation de l'ensemble du parking sera possible. Sur l'étude pour le projet Grand Campus, la BU est suffisamment grande pour accueillir tous les étudiants.

Madame Anne GALLOIS ajoute que les étudiants vont à la bibliothèque puisqu'il s'agit d'un endroit calme pour travailler. La volonté dans le projet est de créer des espaces similaires.

Concernant le bâtiment STAPS, une entrée unique a été prévue pour tous, étudiants et personnels. Le SUMPPS du campus Croix Rouge viendrait s'installer dans le bâtiment puisqu'il peut y avoir des liens fonctionnels avec les plateaux sport et santé du CREPS.

La partie vie étudiante contiendra une salle semblable à celle du bâtiment 18. L'enjeu sur cet espace est d'avoir du mobilier bien positionné. Ce bâtiment contiendrait également les locaux des associations.

Concernant les fonctions plus spécifiques, l'enseignement concerne la plus grande partie du bâtiment. Les besoins spécifiques et généraux de l'UFR STAPS ont été recueillis. Concernant les besoins généraux, les salles banalisées seront mutualisées pour l'ensemble des composantes. Le choix a été fait de transférer les salles informatiques spécifiques dans le bâtiment 18 au premier étage en accord avec la DN. Le constat est que, dans ce bâtiment, les salles informatiques sont très utilisées. Des salles de coworking ont été prévues. Elles seront réservables, en libre-service mais pourront également être utilisables par des enseignants en travaux de groupe. Il y a seize salles de huit ou dix places. L'idée est de mettre des salles de coworking dans tous les bâtiments du campus.

Madame Leila BENSALAH indique que, puisque les bâtiments modulaires sont amenés à disparaître, il y a de gros efforts à faire sur la mutualisation des salles de cours.

Monsieur le président précise que l'objectif est qu'à la rentrée prochaine, il n'y ait plus cours dans les bâtiments modulaires.

Madame Anne GALLOIS indique que les salles ne sont pas utilisées à hauteur de leur jauge.

Le pôle spécifique de STAPS est dédié à l'enseignement spécifique et à la recherche. Il est divisé en deux parties, une partie dédiée à la thématique sport santé et une partie concernant le sport instrumenté. Cela va permettre de développer la formation master et qualification sur ces domaines. Tout un travail de STAPS avec le CHU et l'ARS va se greffer.

Concernant les bureaux des enseignants, les responsables de pôles ont des bureaux dédiés. Les autres enseignants ont des bureaux nomades avec une installation paysagère et des systèmes de casier.

Concernant les archives des campus, la question a été anticipée. Une salle d'environ 150 m<sup>2</sup> a été prévue afin d'accueillir les archives des UFR Droit et Sciences économiques qui sont actuellement dans un bâtiment modulaire. Des espaces spécifiques ont été aménagés dans la BU pour accueillir les archives qui étaient à la présidence et les archives de l'ESPE de Châlons-en-Champagne.

43 % de la surface du bâtiment est dédiée à l'enseignement, ce qui représente 1 800 m<sup>2</sup> de surface utile. Les plateaux travaux pratiques et recherche représentent 25% du bâtiment. Le bâtiment fait au total 4 300 m<sup>2</sup> en surface utile. Les économies générées par cette nouvelle construction représentent la somme de 200 000 euros en crédits de fonctionnement. Ces économies sont calculées à partir de l'abandon des bâtiments modulaires et des bâtiments 2, 3 et 4. Cela reste une moyenne.

Le budget pour ce bâtiment est de 17 millions d'euros TTC et de 10 millions d'euros HT pour les travaux. Un premier équipement a été estimé à 900 000 euros HT avec des déménagements à prévoir. Cela reste à affiner puisque cette partie est plutôt à la charge de l'établissement. L'UFR STAPS possède déjà

du matériel concernant la recherche. Sur cette opération, l'Etat finance à hauteur de 12 millions d'euros et la Région à hauteur de 4,5 millions d'euros.

La programmation de cette construction a été lancée en septembre. Ce qui est présenté au CA est un préprogramme global qui permettra de lancer une publicité pour concourir et recueillir trois architectes. Le but est de recruter l'architecte pour le mois de juin. Le permis de construire pourrait être déposé à la fin de l'année et la notification des travaux pourrait être faite dans le courant de l'année 2020. Les travaux devraient durer 18 mois environ.

Monsieur Richard LE NAOUR indique que le bâtiment STAPS actuel a été conçu en 2009. Il demande pourquoi il a été installé sur le campus Moulin de la Housse alors que le pôle Santé et le CREPS existaient déjà.

Monsieur le Président répond que pour le bâtiment STAPS, la question a été posée de l'installer sur le campus Croix Rouge ou sur le campus Moulin de la Housse. La décision prise a été de le construire sur le campus Moulin de la Housse à l'époque du président Jacques MEYER. La raison est que le président était soucieux de l'équilibre des campus concernant le nombre d'étudiants. Le nombre d'étudiants sur le campus Moulin de la Housse baissait et il y voyait une consolidation du campus. La décision de construire le siège de l'université près de l'Hippodrome a été prise en 2014 et sa livraison est prévue pour l'année 2020.

Monsieur Richard LE NAOUR demande comment les projections sur les effectifs futurs ont été faites.

Madame Anne GALLOIS répond que les projections ont été faites sur 5 ans. Les projections d'effectifs au-delà de 5 ans sont compliquées à faire sur STAPS.

Monsieur le président indique que globalement, le nombre d'étudiants sera en augmentation dans les années à venir. La filière STAPS est une filière plutôt prisée. Il n'est pas possible de savoir ce qui sera proposé dans le prochain contrat en STAPS. La réforme de la loi avenir professionnel va profondément modifier les choses, ainsi que les nouveaux modes d'enseignement, avec la mise en place de la loi ORE. Le constat est que toutes les pédagogies sont en train de changer. L'articulation du dispositif présentiel va aussi jouer. Le besoin en salle amphithéâtres va baisser. Le parc d'amphithéâtres de l'URCA est donc relativement satisfaisant. Il y a de plus en plus de besoins pour des espaces de coworking.

*Le conseil d'administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve le dossier d'expertise de l'UFR STAPS à l'unanimité.*

## **7. Questions pédagogiques :**

### **- Création de diplômes d'université**

Monsieur Damien JOUET indique qu'il y a sept créations de diplômes. Trois demandes de création de DU concernent l'IVV qui sont le DU Champagne, Culture and Heritage, le DU Management de l'Œnotourisme et le DU Wine, Culture and Tourism. Ces Dus sont dispensés entièrement en anglais et dispensés sur des formats courts afin de répondre à la demande des professionnels et des partenaires.

Trois DUs sont proposés par l'UFR STAPS qui sont le DU Evaluer et décrypter le mouvement humain : du sain au pathologique, le DU Initiation à la recherche pour les professions sanitaires et sociales et le DU Renforcement et réhabilitation musculaire : utilisation de résistances élastiques innovantes. Ce sont des diplômes proposés aux étudiants à partir de la deuxième année de STAPS, mais également aux professionnels.

Un DIU Médecine éthique en santé a été créé. Il est proposé aux étudiants de l'URCA mais également à ceux de l'université de Lorraine et celle de Strasbourg. Il s'agit d'un DIU qui est de plus en plus demandé par les professionnels de santé sur les sujets qui concernent l'éthique.

La commission des moyens et la CFVU ont rendu un avis favorable sur la création de ces diplômes. Deux questions avaient été posées. Une question concernait l'IVV quant à l'utilisation de la somme de 3 500 euros pour la communication. Cette somme va correspondre à l'achat de matériels photographiques, vidéos afin de valoriser les DUs. L'autre question concernait l'intervention d'un interprète à hauteur de 60 heures qui traduira les diplômes en anglais pour les enseignants qui auraient des difficultés dans la langue. Pour l'UFR STAPS, l'utilisation des recettes va servir à la prise en charge des coûts de maintenance de l'appareillage mis en place pour les DUs.

Monsieur Aomar HADJADJ se demande si pour des composantes sous tension, comme l'UFR STAPS, il est judicieux d'ouvrir des diplômes alors qu'il y a déjà un problème d'encadrement en formation initiale.

Monsieur le président répond que d'un côté, il est demandé aux composantes d'augmenter leurs ressources propres dans cette logique. D'un autre côté, il faut être attentif au potentiel d'encadrement. Ce choix stratégique se joue au niveau de la composante et non au niveau du conseil d'administration. La mise en place de DU sous-entend de ne pas bénéficier de ressources humaines supplémentaires pour faire les DUs. Monsieur le président avait précisé être plutôt favorable à une politique où un certain nombre de décisions était décentralisées. Il ne veut pas rentrer dans cette discussion avec la composante et rester sur la confiance. S'il y a des problèmes a posteriori, le conseil d'administration pourra poser des questions.

Monsieur Richard LE NAOUR indique la CFVU doit s'assurer de la bonne adéquation entre la capacité d'encadrement et la formation.

Monsieur le président indique que la CFVU instruit les dossiers sur le plan pédagogique. Il y a des choses sur lesquelles les conseils de gestion délibèrent et sur lesquelles ils ne devraient pas délibérer puisque ce n'est pas dans leurs prérogatives. A contrario, il y a des sujets sur lesquels les conseils de gestion doivent délibérer et qui ne concernent pas le CA. Il pense que c'est plutôt lié à certains dysfonctionnements ponctuels dans certains conseils de gestion plutôt que dans un cadre général.

Monsieur Richard LE NAOUR demande comment l'université peut intervenir.

Monsieur le président indique que pour l'URCA, une politique trop centralisée ne règle pas les questions. Il vaut mieux que le conseil d'administration soit attentif à ce que tout fonctionne bien en donnant un cadre. Le conseil de gestion reste le plus légitime pour organiser sa composante. Il déplore qu'il y ait au niveau de la CFVU et du CA des maquettes qui ne soient pas lues par les conseils de gestion. Cela pose un souci sur le degré d'attention des conseils de gestion sur des sujets qui sont de leur responsabilité. Il faudrait peut-être un cadre plus formel du conseil d'administration sur un certain nombre de critères.

*Le conseil d'administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve la création des DUs et du DIU à l'unanimité.*

- **Relevé de décisions CFVU du 22 janvier 2019**

Monsieur Richard LE NAOUR demande pourquoi il y a eu un report de vote pour le parcours intelligence artificielle du master Informatique.

Monsieur Damien JOUET répond qu'il s'agit de la quatrième fois que le vote est reporté en CFVU puisque la commission n'a pas tous les éléments pour délibérer. Une demande va être faite à la composante.

**8. Questions recherche :**

- **Relevé de décisions de la commission recherche du 22 janvier 2019**

**9. Questions diverses :**

Monsieur Awni ASALI demande ce qu'il en est des concessions de logements.

Monsieur le président répond que ce point sera soumis à un prochain conseil d'administration.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h.*